

Avis de convocation / avis de réunion

EUROPCAR MOBILITY GROUP

Société anonyme à Conseil d'administration

Siège social : 13 ter Boulevard Berthier, 75017 Paris, France. 489 099 903 R.C.S. Paris.

**Avis rectificatif à l'Avis de réunion/avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du
26 mai 2021 – n ° 63 – Annonce n° 2102182**

Suite à erreurs matérielles :

➤ **Dans l'ordre du jour, il faut lire :**

- 37. Regroupement des actions de la Société par attribution d'une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de soixante-seize centimes d'euros (0,76€) pour soixante-seize (76) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) détenues – Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation

Versus

37. Regroupement des actions de la Société par attribution d'une (1) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (0,76€) pour soixante-seize (76) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) détenues – Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation;

➤ **Dans les résolutions, il faut lire :**

- Art. L 225-37 du Code de commerce versus l'article L.225-68 du Code de commerce dans toutes les résolutions où il est fait référence à cet article ;
- La référence à l'art. L. 225-82-2 du Code de commerce est supprimée dans toutes les résolutions où il est fait référence à cet article ;
- Art L 22-10-62 du Code de commerce versus L 225-209 du Code de commerce dans toutes les résolutions où il est fait référence à cet article ;
- Dans la **résolution 3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020**, il faut lire dans le tableau

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
--	--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

Versus

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
--	--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

- Dans la **résolution 11. Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Madame Caroline Parot, en sa qualité de Présidente du Directoire**, il faut lire dans le tableau

Eléments de rémunération versés ou attribués à Madame Caroline Parot, en sa qualité de Présidente du Directoire au titre de l'exercice 2020		
(en euros)	Montants au titre de l'exercice 2020	
	Dus ⁽²⁾	Versés ⁽³⁾
Rémunération fixe ⁽¹⁾	575 000	467 193
Rémunération Variable Annuelle ⁽⁴⁾	146 625	
Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	-	
Rémunération exceptionnelle ⁽¹⁾	0	
Rémunération allouée à raison du mandat de Membre du Directoire	-	
Avantages en nature ⁽⁵⁾	17 291	17 291
TOTAL	738 916	484 484

Versus

Eléments de rémunération versés ou attribués à Madame Caroline Parot, en sa qualité de Présidente du Directoire au titre de l'exercice 2020		
(en euros)	Montants au titre de l'exercice 2020	
	Dus ⁽²⁾	Versés ⁽³⁾
Rémunération fixe ⁽¹⁾	575 000	467 183
Rémunération Variable Annuelle ⁽⁴⁾	146 625	
Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	-	
Rémunération exceptionnelle ⁽¹⁾	0	
Rémunération allouée à raison du mandat de Membre du Directoire	-	
Avantages en nature ⁽⁵⁾	17 291	17 291
TOTAL	738 291	484 474

- Dans la **résolution 20. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil de surveillance, Monsieur Jean-Paul Bailly, au titre de l'exercice 2021**, il faut lire

(...) , approuve la politique de rémunération attribuable au Président du Conseil de surveillance

Versus

(...) , approuve la politique de rémunération attribuable aux membres du Conseil de surveillance

- Dans la **résolution 34. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et d'émettre d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une opération dites d'*equity line***, il faut lire

1/ délègue au Conseil d'administration, (...), sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables, réservées au profit de la catégorie de personnes visée au paragraphe 4 ci-dessous ;

Versus

1/ délègue au Conseil d'administration, (...), sous les formes et conditions que le Conseil de surveillance jugera convenables, réservées au profit de la catégorie de personnes visée au paragraphe 4 ci-dessous ;

- Dans la **résolution 35. Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu de 28^{ème} à 34^{ème} résolution versus 26^{ème} à 34^{ème}**, de même dans la résolution

- Dans la **résolution 37. Regroupement des actions de la Société par attribution d'une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de soixante-seize centimes d'euros (0,76€) pour soixante-seize (76) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) détenues – Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation**

Versus

Regroupement des actions de la Société par attribution d'une (1) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (0,76€) pour soixante-seize (76) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) détenues – Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation;

Il faut lire

L'Assemblée Générale, (...)

1/ décide de procéder au regroupement des actions composant le capital social de la Société, à raison de soixante-seize (76) actions anciennes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) à échanger contre une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de soixante-seize centimes d'euros ([0,76] €);

Versus

1/ Décide de procéder au regroupement des actions composant le capital social de la Société, à raison de soixante-seize (76) actions anciennes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) à échanger contre une (1) action nouvelle d'une valeur nominale [d'un euro] ([0,76] €);

Le reste de l'avis de réunion/avis de convocation demeure inchangé.

Le Conseil d'administration